

## Thème : Les propriétaires ruraux face aux énergies renouvelables en agriculture et actualité en droit rural

Date : Vendredi 3 juillet 2026 de 9h30 à 17h00

Lieu : Poitiers + visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

Objectifs :

- Permettre d'identifier les pièges juridiques des projets ENR
- Sécuriser vos conseils (maîtriser les montages contractuels et les obligations légales pour vos clients (propriétaires, exploitants, investisseurs), et reste très à jour des dernières évolutions du droit rural et des énergies renouvelables.

Méthodes mobilisées :

### Programme :

#### Partie I - Droit rural et Photovoltaïque

- Les différentes énergies renouvelables en agriculture
- La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (AER) et la définition de « l'agri-voltaïsme »
- Création d'une installation photovoltaïque : un travail de longue haleine
- Modalités de suivi et de contrôle de l'installation PV
- Le sort des installations à la fin de la période prévue
- La convention de mise à disposition pour les besoins de l'étude préalable

- Le choix de l'outil juridique pour conférer un droit réel à l'énergéticien
- Le contenu de la promesse de bail (clauses, durée, loyer, démantèlement et garanties..)
- Les responsabilités et les garanties
- Taxation et fiscalité
- Evaluation et transmission des biens supports de l'installation PV

#### Partie II – Actualités du droit rural

#### Moyens pédagogiques :

Powerpoint présenté et remis aux participants, ainsi que le panorama de l'actualité, Présentation de cas pratiques, et conseils sur les procédures à suivre

- **Modalités d'évaluation finale** : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

#### Intervenant

Denis ROCHARD, Maître de conférences HDR des facultés de Droit, Université de Poitiers, Directeur du pôle rural d'une étude notariale

Informations importantes :

- **Tarifs :**  
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 190€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **170€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**  
Avocats « jeune Barreau » : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**  
Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 80 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.